
Résolution sur la sécurité routière

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI^e Sommet de la Francophonie,

Constatant que, du fait des accidents liés à la circulation routière, 1 200 000 personnes décèdent chaque année et 50 millions d'autres sont blessées, parfois même handicapées, selon l'Organisation mondiale de la santé ;

Constatant que les accidents de la route sont devenus un fléau sanitaire mondial et la première cause de mortalité chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans ;

Constatant que les pays de l'espace francophone payent un tribut humain particulièrement lourd et qu'ils en subissent des pertes économiques importantes ;

Considérant que, si les tendances actuelles se poursuivent, ce bilan va s'accroître fortement du fait du développement économique et démographique, et de l'augmentation du parc des véhicules de toutes catégories ;

Considérant que les Nations unies se sont saisies du dossier dès 2004 et que de nombreuses initiatives ont été promues au plan international, et en particulier qu'en mars 2010 l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution A/RES/64/255, par laquelle elle proclame la décennie 2011-2020 Décennie d'action pour la sécurité routière, en vue de stabiliser puis de réduire le nombre prévu de décès imputables aux accidents de la route dans le monde ;

Considérant que plusieurs pays de l'espace francophone ont réussi, par l'adoption de stratégies nationales ambitieuses en matière de sécurité routière, à réduire de façon significative le nombre des victimes des accidents de la circulation ;

Considérant qu'il est donc hautement souhaitable de mettre en commun, selon des modalités à définir, les expériences et les savoir-faire des pays de l'espace francophone, dans le but d'éviter des dizaines de milliers de morts, en progression constante chaque année ;

Nous engageons, en nous fondant sur les dispositions de la résolution 70/260 de l'Assemblée générale des Nations unies du 15 avril 2016, à promouvoir et à améliorer la sécurité routière dans l'espace francophone, notamment en favorisant des campagnes de sensibilisation et des actions de formation à la prévention des accidents de la route, y compris dans le cadre des programmes scolaires ;

Décidons de développer la concertation dans les instances internationales et de partager les stratégies en matière de sécurité routière ainsi que les expériences réussies pour la prévention des accidents de la route.